

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0342

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Service : Pôle Mécanique Alès Cévennes

Tél. 04.66.30.81.33

Réf : JMC/OB/BA.2025.74.

**Objet : Convention de mise à disposition du circuit vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes à titre onéreux avec la société Le Vélo Jaune le dimanche 28 septembre 2025**

Le président d'Alès Agglomération,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

**Vu** l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

**Vu** la délibération C2024\_03\_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024\_05\_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

**Vu** la délibération C2025\_03\_02 du conseil de communauté du 26 juin 2025 relative aux tarifs et redevances de la Communauté Alès Agglomération,

**Vu** la décision n°2022/0150 du 21 avril 2022 portant règlement intérieur du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

**Considérant** que le Pôle Mécanique Alès Cévennes est un équipement qui participe activement au développement économique local par la constitution d'une filière de mécanique sportive,

**Considérant** que la Communauté Alès Agglomération doit assurer la promotion de son territoire par une communication réalisée dans les milieux professionnels intéressés,

**Considérant** le souhait de la société Le Vélo Jaune de valoriser la mobilité douce dans un espace comme la piste vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

**Considérant** le caractère préventif de cette opération et la volonté de la Communauté Alès Agglomération de s'y associer, la mise à disposition du circuit de vitesse et du centre de développement du Pôle Mécanique Alès Cévennes sera consentie à titre gracieux,

## DÉCIDE

### ARTICLE 1 :

Une convention de mise à disposition sera signée entre la Communauté Alès Agglomération, représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et la société Le Vélo Jaune représentée par son gérant, M. Florent SENIA et dont le siège social est situé 1190 ancien chemin de Mons - 30100 Alès, en vue d'organiser des sessions d'essais de vélos.

### ARTICLE 2 :

Le circuit vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes sera mis à disposition de la société Le Vélo Jaune, le dimanche 28 septembre 2025, de 12h15 à 13h45 et de 18h à 21h.

En contrepartie de cette mise à disposition, la société Le Vélo Jaune règlera les frais liés au service médical et à la sécurité piste selon les tarifs votés par le conseil de communauté lors de sa séance du 26 juin 2025.

L'ensemble des modalités de ladite mise à disposition sera détaillé au sein de la convention.

### ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 11/6 OCT. 2025

Le président  
Christophe RIVENQ

